



LA FEDERATION COMMUNIQUE

RÉFORME DE LA PAC 2023-2027

LES SALARIÉS, ÉTERNELS INVISIBLES

Les dispositions de la réforme de la Politique agricole commune sont bouclées. Le cadre financier, déjà acté depuis plus d'un an, avec une baisse en euros constants du budget de la nouvelle Pac, s'inscrit dans le renforcement d'une Europe impérialiste, militaire et policière. Reste aux États membres à abonder les dispositifs dans le carcan néolibéral décidé par Bruxelles. C'est l'objectif de l'exercice imposé du Plan stratégique national (Psn) finalisé par le ministère de l'Agriculture.

En pleine crise sanitaire dans laquelle s'affirment de plus en plus les responsabilités du système capitaliste surexploitant la nature et les sols, l'Europe du capital persiste et signe pour poursuivre un développement agricole au service des agrobusinessmen, des industriels agroalimentaires et de la grande distribution. Ni la nouvelle Pac, ni le Psn français ne sont de nature à rompre fondamentalement avec la soumission de l'agriculture aux lois du marché capitaliste et à répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui sont posés.

Aucune mesure de régulation des marchés et de soutien aux revenus agricoles n'est prise. L'instabilité des prix et des marchés devenue la règle est en complète contradiction avec l'exigence de conditions stables, sur le temps long agricole, pour engager un autre type de développement agricole assurant la souveraineté alimentaire nationale, la sauvegarde des ressources naturelles et de l'environnement. La garantie d'un accès de toutes et tous à une alimentation saine et diversifiée à des prix socialement acceptables et une rémunération juste aux travailleurs de la terre sont reléguées aux déclarations démagogiques des estrades politiciennes. Si l'on peut soutenir le développement des cultures de protéines végétales pour lesquelles la France est dépendante des importations, aucune planification n'est mise en œuvre pour équilibrer les différentes productions et se dégager d'une spécialisation régionale.

Les salariés agricoles sont une nouvelle fois ignorés. Les propositions économiques et sociales de leurs syndicats sont depuis belle lurette dans les oubliettes. Une conditionnalité sociale des aides n'est que de façade et devrait s'appliquer uniquement aux salariés permanents, dans un flou total. Les exploitants devraient appliquer « des éléments du droit social et du travail européen » !! C'est ni plus ni moins encourager les patrons à imposer leurs normes sociales régressives. Les quelques 900 000 contrats précaires (Cdd et saisonniers), comme les salariés en Cdi, seront toujours à la merci des sociétés de traite d'êtres humains, surexploités, travaillant et vivant dans des conditions indignes. Et les employeurs de main d'œuvre agricole toucheront les aides sans avoir de compte à rendre. Le jackpot gagnant à tous coups, toujours pour les mêmes.

Pour une réelle réorientation de la politique agricole, les aides et subventions, nationales et européennes, doivent intégrer des conditionnalités sociales liées notamment au nombre d'actifs, agriculteurs et salariés et à leurs conditions de vie et de travail, particulièrement pour ces derniers par des conditions sociales, conventionnelles et légales de haut niveau.

Montreuil, le 22 septembre 2021